

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Date de convocation et de publication de l'ordre du jour : 17 novembre 2025

Date de mise en ligne sur www.simacur.com : 26 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le président du SIMACUR dans un délai de deux mois suivant sa date de publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 12

Absents : 11

dont donnant pouvoir : 0

Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre à 19h30, le Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (91), en séance publique.

Étaient présents : Monsieur Benoît BLOT ; Monsieur Emmanuel DECROP ; Monsieur Bernard FOISY ; Monsieur Florian GALLANT ; Madame Karine GREMION ; Monsieur Jacques LEGRAND ; Monsieur Jean-Paul MORDEFROID ; Monsieur Pierre OLLIER ; Madame Perrine PRECETTI ; Monsieur Nicolas SAMSOEN ; Monsieur Carl SEGAUD ; Monsieur Jean-Yves SENANT ;

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Étaient absent(s) en donnant pouvoir :

Étaient absents sans donner pouvoir : Monsieur Rodéric AARSSE ; Monsieur Eric ARJONA ; Monsieur Jean-Marc BENARD ; Madame Caroline CAILLEAU ; Madame Isabelle DRANCY ; Madame Roselyne HOLUIGUE-LEROUUGE ; Monsieur Fabien HUBERT ; Madame Maryse LEMMET ; Monsieur Jacques PERRIN ; Monsieur Daniel RUPP ; Madame Anne SAUVEY ; Madame Mariam SHARSHAR ; Monsieur François Guy TREBULLE ;

Délibération n°D2025-11-01

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

LE PRESIDENT EXPOSE :

L'arrêté des comptes de l'exercice 2024 a permis de déterminer les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

En application des nomenclatures comptables M14 et M4, le résultat de la section de fonctionnement peut être affecté en totalité ou en partie soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Je vous propose d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat d'exploitation Budget Principal

Résultat reporté	+ 26 307.36€
Résultat de l'exercice 2024	+ 1 456.62 €
<u>TOTAL</u>	+ 27 616.61 €

Affectation du résultat

Affectation à la section de fonctionnement (R002)	27 616.61 €
---	--------------------

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Résultat d'exploitation Budget Ordures Ménagères

Résultat reporté	+ 627 364.99€
Résultat de l'exercice 2024	+ 315 288.97€
<u>TOTAL</u>	+ 942 653.96 €

Affectation du résultat

Affectation à la section de fonctionnement (R002)	942 653.96 €
---	---------------------

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN**Résultat d'exploitation Budget Chauffage Urbain**

Résultat reporté

+ 624 849.79 €

Résultat de l'exercice 2024

+ 169 959.82 €

TOTAL**+ 794 809.61 €****Affectation du résultat**

Couverture déficit d'investissement (R1068)

473 427.06 €

Affectation à la section de fonctionnement (R002)

321 382.55 €**LE COMITE SYNDICAL,**

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 s'appliquant aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux,**VU** le Compte Administratif 2024 et les résultats d'exploitation constatés lors de leur approbation,**APRES EN AVOIR DELIBERE,****DECIDE** d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :**BUDGET PRINCIPAL****Résultat d'exploitation Budget Principal**

Résultat reporté

+ 26 307.36€

Résultat de l'exercice 2024

+ 1 456.62 €

TOTAL**+ 27 616.61 €****Affectation du résultat**

Affectation à la section de fonctionnement (R002)

27 616.61 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 091-259100741-20251125-D20251101-DE



Résultat d'exploitation Budget Ordures Ménagères

Résultat reporté

Résultat de l'exercice 2024

+ 627 364.99€

+ 315 288.97€

TOTAL

+ 942 653.96 €

Affectation du résultat

Affectation à la section de fonctionnement (R002)

942 653.96 €

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Résultat d'exploitation Budget Chauffage Urbain

Résultat reporté

Résultat de l'exercice 2024

+ 624 849.79 €

+ 169 959.82 €

TOTAL

+ 794 809.61 €

Affectation du résultat

Couverture déficit d'investissement (R1068)

473 427.06 €

Affectation à la section de fonctionnement (R002)

321 382.55 €

ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS
POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Pierre OLLIER
SIMACUR
Traitement des déchets

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 091-259100741-20251125-D20251101-DE